

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 31 MARS

A la Cour de cassation

On sait que la Cour de cassation est saisie de divers pourvois formés à l'occasion des deux procès de Panama, les uns par MM. Charles de Lesseps, Eiffel, Fontane et Cottu, contre l'arrêt de la première Chambre de la Cour ; les autres par MM. de Lesseps et Blondin, contre l'arrêt rendu par la Cour d'assises de Seine à la suite du procès pour corruption de fonctionnaires.

Un moment, les magistrats qui composent la Chambre criminelle avaient cru pouvoir examiner le premier de ces pourvois avant les vacances de Pâques qui commencent aujourd'hui, mais l'encombrement du rôle les en a empêchés. C'est donc seulement à la rentrée, vers le 10 avril, que l'arrêt de la première Chambre sera soumis au contrôle de la Cour de cassation. Quant au pourvoi relatif à la seconde affaire, il sera jugé du 15 au 20 avril, sans grande chance d'ailleurs d'être admis, aucun moyen sérieux n'ayant été relevé par les intéressés.

Il se pourrait au contraire — c'est du moins l'opinion d'un grand nombre de personnes au Palais — que la Cour de cassation infirmât l'arrêt de la première Chambre et renvoyât les prévenus devant une Cour de province, celle d'Amiens ou de Rouen sans doute, qui déclarerait purement et simplement l'action publique prescrite à leur égard. Dans ce cas, MM. de Lesseps, Fontane, Eiffel et Cottu seraient déchargés des condamnations prononcées contre eux.

De ces deux grands procès, il ne resterait donc que trois condamnations, celles que subissent actuellement MM. Bailhaut et Blondin et la condamnation en une année d'emprisonnement qui a frappé M. Charles de Lesseps. En ce qui concerne M. Ferdinand de Lesseps, on sait, en effet, que le parquet est décidé à ne lui point notifier l'arrêt de la Cour, ce qui laissera indéfiniment les choses en l'état.

Crise ministérielle

Hier, à la suite du vote de la Chambre rejetant la disjonction de la réforme sur l'impôt des boissons, le ministère a remis sa démission entre les mains de M. Carnot.

La Chambre et le Sénat ont décidé de tenir une séance de nuit.

A LA CHAMBRE

Séance du 30 mars. — La Chambre, excitée par le nouveau rapporteur du budget, M. Lockroy, vote successivement le rétablissement de tous les articles modifiés par le Sénat.

Quand arrive le projet relatif aux boissons, M. Ribot dit qu'il croit pouvoir obtenir du Sénat l'acceptation de l'impôt sur les opérations de Bourse, mais qu'il faut renvoyer au budget de 1894 l'incorporation du régime des

boissons. Il ajoute que, si la Chambre ne cède pas, le cabinet ne pourra pas se représenter devant le Sénat.

On vote. Après le scrutin il y a lieu à pointage, car le premier décompte donne 272 pour la disjonction et 273 contre.

La Chambre décide qu'elle tiendra, à 9 heures, une séance de nuit pour voter de nouveaux douzièmes provisoires.

AU SÉNAT

Séance du 30 mars. — M. Isaac, sur la demande de M. Bourgeois, retire son interpellation sur les affaires de Panama.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à 9 heures 1/2.

INFORMATIONS

LES EXPLICATIONS DE M. ROUVIER

M. Rouvier a prétendu devant la Commission d'enquête que les 50,000 fr. versés par M. Vlasto devaient être considérés comme un don. M. Vlasto a reconnu qu'il n'avait jamais eu l'intention de réclamer la restitution de cette somme offerte à M. Rouvier comme don ; il avait été seulement convenu que M. Rouvier rembourserait cette somme sur les fonds secrets mis à sa disposition si les circonstances le permettaient. A sa sortie du ministère, ce remboursement n'avait pas été opéré. M. Vlasto ne songea pas à réclamer ce remboursement, mais il apprit que M. de Reinach avait, lui-même, fait des offres à M. Rouvier. Aussi, comme il était en relations d'affaires avec M. de Reinach et qu'à la suite d'affaires heureuses faites en commun des bénéfices avait été réalisés, M. de Reinach dédommagea M. Vlasto des 50,000 fr.

Conclusion : M. de Reinach a acquitté les dettes politiques de M. Rouvier.

LES SCANDALES DE SAINT-DENIS

Le bruit courait à Saint-Denis, que la municipalité de Saint-Ouen devait se rendre, hier soir, à la conférence de l'Eglise, pour protester contre les paroles du prédicateur. Des mesures d'ordre, toutes spéciales, ont été prises afin d'éviter les scènes regrettables de ces jours derniers.

UN JUGE RÉFRACTAIRE

Au tribunal civil de Saint-Etienne, un juge, M. Gustave Maretand, refuse de siéger, alléguant une mesure disciplinaire, non justifiée, prise contre lui par le garde des sceaux.

M. Maretand est résolu à s'abstenir de paraître au tribunal tant que les mesures de rigueur prises contre lui n'auront pas été rapportées.

L'ESCADRE DE RÉSERVE

L'escadre de réserve de la Méditerranée pousse activement ses préparatifs pour sa prochaine grande tournée.

Tous les jours arrivent, des ports du Nord, des hommes destinés à compléter les effectifs des navires commandés par le vice-amiral Boucheron de Boissoudy. L'escadre de réserve, ayant tous ses effectifs complets dès le 1^{er} avril, pourra prendre le large le 5 suivant.

A son retour sur rade de Toulon, elle effectuera de grandes manœuvres d'été de concert avec l'escadre active commandée par le vice-amiral Vignes. Le torpilleur de haute mer *Kabyle* vient de quitter Toulon, suivant de près la deuxième division active de l'escadre et allant rejoindre cette force navale à Bône.

LES JUIFS EN RUSSIE

On télégraphie de Saint-Petersbourg que le ministre de l'intérieur a envoyé à tous les gouverneurs de l'Empire l'ordre de reléguer, sous un délai de quatre mois, tous les juifs habitant leurs territoires, dans les localités qui leur ont été assignées.

De nouvelles mesures d'expulsion seront prises au commencement de l'hiver.

Expulsion des Allemands au Dahomey

Le *Journal officiel* des établissements du golfe du Benin contient le texte de divers arrêtés d'expulsion pris par le général Dodds contre des commerçants étrangers de la colonie.

Les considérants en sont instructifs. C'est ainsi que la maison Franyott, Solluer et C^o, de Hambourg, dont les comptoirs sont à Grand-Popo, aurait vendu à Behanzin 200 fusils spencer, 40 snyder, 40 chassepots, 200 kilogrammes de poudre et 30,000 cartouches.

Un nommé Barth, commerçant à Whydah, associé de la maison Joss, de Hambourg, aurait livré au roi nègre 500 fusils à tir rapide et 180,000 cartouches. Ce commerçant a d'ailleurs avoué à l'instruction qu'il aurait fait s'il l'avait pu une livraison plus considérable.

Le sieur Witt, de Hambourg, agent de la maison Godelt, domicilié à Grand-Popo, a vendu 400 chassepots et 26,000 cartouches.

Les Allemands Richter et Buss ont également reconnu avoir vendu à Behanzin des armes et des munitions.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 mars 1893.

Le conflit entre le Sénat et la Chambre étant encore sans solution, la Bourse reste indécise et les cours sont généralement en légère réaction sur hier. Le 3 0/0 reste à 96.80 et le 4 1/2 à 106.15.

L'action de la Banque de France conserve le cours de 3,900.

Le Crédit Foncier se maintient à 971 fr. Le conseil dans sa dernière réunion a autorisé pour 3,656,000 fr. de prêts fonciers et 212,616 fr. de prêts communaux. La Banque de Paris est bien tenue à 681 fr. La Société Générale reste à 475.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 763. Son bilan au 28 février accuse un portefeuille commercial de 501,720,110 fr., alors que celui de la Banque de France ne dépasse pas ce chiffre au 23 mars dernier.

Le Comptoir National d'Escompte conserve son avance à 307.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran à 301 francs est au-dessous de sa valeur réelle, étant donné son revenu de 15 fr. et son remboursement à 500 fr.

La souscription aux nouvelles actions du Comptoir des Fonds Nationaux émises à 500 fr., ouverte dès à présent, sera close le 14 avril. On verse en souscrivant 125 fr., à la répartition 125 fr., le 15 juin 125 fr., le 15 juillet 125 fr.

Les obligations du Chemin de fer National de

L'Equateur ont payé le 2 janvier leur coupon semestriel de 12.50. Le constructeur s'est engagé à faire le service des intérêts et de l'amortissement pendant la période de construction.

Les Chemins Economiques sont tenus à 428.

CH. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 31 MARS

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 16°
Ce matin, à 8 h.		+ 10°
Midi,	753 m/m	+ 20°
Hausse	2 m/m	
Baisse	4 m/m	
Température minima de la nuit		+ 5°

Le Jeudi-Saint à Saumur

Pendant toute l'après-midi, la foule se pressait dans les différentes églises et chapelles de la ville. Ce qui prouve qu'on est toujours fidèle aux pieuses coutumes dans notre beau pays d'Anjou, et que le jour des Paradis n'a rien perdu de son charme.

Il faut dire aussi que dans toutes les églises les décorations étaient charmantes, qu'on ne pouvait trop y admirer les arbustes, les fleurs, les lumières, les ornements de toutes sortes, alliés ensemble avec un soin exquis.

Quant à la soirée, elle a été exceptionnelle ; on se serait cru au mois de mai (quand il fait beau). Une foule nombreuse n'a cessé de circuler jusqu'à une heure avancée de la nuit et les rues présentaient une animation extraordinaire.

On s'arrêtait devant les magasins qui étaient tous à l'envi de véritables merveilles. Ceux qui, après de telles exhibitions, vont encore à Paris pour faire leurs achats ou les font encore venir, sont vraiment difficiles à convaincre.

On ne risquerait rien à parier que pas une rue de Paris n'a jamais présenté un aspect plus coquet que celui qu'offraient hier les nôtres avec cette exposition aussi variée que splendide.

La Saint-Georges

Cette année, notre Ecole de cavalerie fêtera la Saint-Georges d'une façon très solennelle.

C'est dans le Chardonnet qu'auront lieu les clous de la fête qui ne sera pas banale...

Les héros sont nécessairement saint Georges, sainte Barbe et saint Hubert qui, paraît-il, se trouve actuellement, par hasard, à Saumur !...

Mais n'anticipons pas... et attendons-nous à des surprises dignes de nos très intelligents et très aimables officiers.

Un marché couvert économique

Depuis longtemps déjà l'on ergote à perte de vue sur l'installation d'un marché couvert à Saumur. Les uns le voudraient à droite, les autres à gauche, l'un en l'air, l'autre dans

l'eau, presque ; enfin, chacun donne son mot et... on ne fait rien.

Le projet qui présente le plus d'avantages, tant au point de vue de la situation que de l'économie, est sans contredit celui-ci : Prendre l'espace compris entre le quai de Limogés et la rue de la Tonnelle, derrière les maisons de ces deux voies. Les terrains à exproprier consisteraient principalement en jardins. Peu de maisons importantes, pas de commerce à déplacer et, comme immense avantage, la rue d'Enfer à supprimer totalement, et nécessité de faire des façades derrière des maisons dont le devant donne rue de la Tonnelle.

Comme entrées : l'une magnifique, l'hôtel du Belvédère, puisque en achetant des immeubles dans le fond dudit hôtel (ancien magasin de M. Sainton-Guillon), l'on achète le droit de passage ; les autres entrées, par la ruelle d'Enfer supprimée, ou encore à côté de la maison Bribard ; enfin, dans l'avenir, on peut acheter différents immeubles après l'expiration des baux des locataires de ces immeubles.

On pourrait trouver en cet endroit un espace de 5 à 600 mètres à bâtir, donnant, outre l'emplacement du marché, de larges rues le long desquelles s'élevaient, dans un avenir prochain, des façades que les commerçants seraient heureux d'avoir sur ce marché.

Donc, quantité de travaux en perspective. Que coûterait ce projet ? Peu de chose, puisque, ainsi que nous le disions, il n'y aurait que des maisons de minime valeur à exproprier et des parties de jardin.

Ce projet aurait l'approbation de certains conseillers municipaux, entre autre de M. Bonneau, qui l'a étudié et connaît la valeur des terrains.

Le kiosque de musique

On fouille, en ce moment, le Square du Théâtre, pour y établir un kiosque couvert.

Plusieurs industriels saumurois, dit la *Petite Loire*, se sont venus plaindre à nous de ce que l'administration n'avait pas mis cette construction en adjudication, et de ce qu'on avait, tout de go, sans enquête auprès des entrepreneurs saumurois, chargé de cette besogne un spécialiste d'Orléans.

Est-il absolument indispensable de recourir, pour ce travail, à un spécialiste, même d'Orléans ?

Les industriels de notre cité sont-ils ignares à ce point qu'on soit forcé de recourir aux lumières, aux capacités du dehors ?

Tous les entrepreneurs de Saumur nous semblent capables de cette opération qui consiste, uniquement, à planter, dans le sol, cinq ou six colonnes de fonte et à y superposer des traverses en fer soutenant une toiture de zinc et de bois.

Il n'est pas nécessaire, à cet effet, de décou-

vrir une planète ou de monter une tour soi-disant Eiffel.

Ces travaux étant faits à l'amiable, leur adjudication ne peut que profiter aux finances de la ville. La bâtisse soumise à l'adjudication, l'administration eût obtenu le meilleur marché possible en cette matière, sans faire grand, en construisant un kiosque suffisant pour abriter les musiciens contre les ardeurs du soleil et les intempéries.

Nous insistons contre cet abus de pouvoir administratif, d'autant plus vivement, que, si nous en croyons les « on-dit » de bonne source et d'expérience — sous toutes réserves, néanmoins, — le tarif du spécialiste de la ville libérée par Jeanne d'Arc s'est trouvé, en diverses circonstances, supérieur de plus de 50 0/0 aux prix des entrepreneurs saumurois.

C'est étonnant comme l'administration actuelle encourage l'industrie locale !

Chambre syndicale des ouvriers de la carrosserie

Avis. — Les ouvriers de la Chambre syndicale de la Carrosserie de la ville de Saumur font savoir à MM. les patrons de la ville et des communes environnantes qu'à partir du 4^e avril ils ouvriront un office pour les offres et demandes de travail.

Les adresses et demandes seront reçues au siège social, chez M. Gauthier, rue et café de la Comédie, n° 19, Saumur.

Une opérette nouvelle

Mercredi, le théâtre des Menus-Plaisirs, à Paris, donnait la première représentation de *Madame Suzette*, opérette en trois actes de MM. Ordonneau et Sylvana, musique de M. Audran.

L'action de cette nouvelle pièce, qui a obtenu un certain succès, se passe à Saumur, en partie chez un aubergiste, et c'est un adjudant qui est un des principaux héros.

L'interprétation ne peut manquer d'être très satisfaisante quand on saura que les créateurs de *Miss Helyett*, M. Piccaluga et M^{lle} Biana Duhamel y chantent cette musique d'Audran, très appréciée des Parisiens.

Les troupes de la marine et la conscription

La Chambre ayant voté le recrutement des troupes coloniales par appel aux volontaires, les ministres de la guerre et de la marine ont fait un essai de ce système, qui a si bien réussi que l'on ne demandera pas un seul homme pour l'armée de mer dans le contingent de cette année.

La loi, après cette épreuve démonstrative, ne peut plus maintenant échouer devant le Sénat.

Les mauvais numéros ont donc vécu.

Le service et les expéditions aux colonies se feront désormais avec des volontaires ; il n'en manquera pas d'ailleurs.

Parisiens qui, pendant trois longs mois, avez subi le siège avec toutes ses rigueurs, vous qui avez connu le pain de paille hachée et le pain de bois pulvérisé que l'on ne pouvait même pas se procurer en quantité suffisante, vous comprendrez ce qu'avait d'amer l'ordonnance des médecins.

Une nourriture réconfortante ! alors que, privé de l'élément le plus nécessaire à la vie, on est contraint, en place de viande de boucherie devenue introuvable, de se rabattre sur celle de cheval, de chien, de chat, de rat... Heureux encore quand, à prix d'argent, on peut en obtenir.

Une nourriture réconfortante !

Aussi, comme elle s'affaissait la malheureuse Andrée ! comme ses joues étaient creuses et son pauvre corps amaigri ! Elle avait tant pleuré la noble, la riche, l'opulente comtesse, que la source de ses larmes semblait tarie. Mais, si elle ne pleurait plus, ses lèvres balbutiaient toujours une prière... Une prière pour l'époux qu'elle espérait bientôt rejoindre, car, pour elle, disparu avait eu une signification toute différente de celle qu'avait bien voulu lui attribuer Solange.

Cependant le temps passe, l'année qui a vu

Les enfants en nourrice

Nous croyons devoir rappeler aux familles que, toutes les fois qu'on met un enfant en nourrice, on doit, aux termes de la loi sur la protection des enfants du premier âge, en faire la déclaration à la mairie du domicile des parents. Toute négligence à cet égard donne nécessairement lieu à un procès-verbal et, par conséquent, à une condamnation à l'amende.

CORRESPONDANCE

On nous écrit de Vihiers :

« Dimanche a eu lieu une réunion où l'on a fait l'exécution de quelqu'un qui n'est pas en odeur de sainteté dans la corporation. Depuis quelque temps, certains bruits circulaient sur son compte ; ce digne homme a la manie d'écrire et de faire des visites, surtout à certains personnages ; là, comme vous devez bien le penser, il ne ménage pas ses camarades : il a toujours un mot agréable pour eux. Et cependant que de camoufflets n'a-t-il pas essayés ? On le met à la porte, il rentre par la fenêtre. Vous croyez peut-être qu'à la réunion il a discuté, qu'il a riposté aux arguments élevés contre lui ! Allons donc ! il a tout nié ! Lui, mais il n'a rien dit, c'est l'homme le plus aimable qu'on connaisse, c'est un fervent républicain, il est franc, loyal, d'un commerce agréable, plein de bonnes intentions pour ses amis... »

» Ses camarades n'ont pas été surpris, ils lui connaissent depuis longtemps un toupet infernal ; ils savent que s'il va en haut lieu faire des courbettes, il va aussi se mettre à genoux chez les gros bonnets, solliciter des permissions.

» Et dire que tous ont aussi bonne envie les uns que les autres de l'expulser de leur société et que pas un ne veut prendre ça sur lui ! Allons, du courage, Messieurs ; soyez énergiques. »

Nouvel incendie à Trèves-Cunault

Un nouvel incendie, dans la nuit du 28 au 29 mars, a consumé 21 hectares de bois appartenant à M. de Terrebasse et à quelques propriétaires des environs.

La monnaie de billon étrangère et les caisses publiques

Une certaine tolérance s'était établie dans les caisses publiques et principalement dans les bureaux de poste pour recevoir la monnaie de billon étrangère, couramment échangée dans les transactions commerciales. L'administration des finances vient de rappeler sévèrement, paraît-il, que cette monnaie doit être refusée. Elle en prend à son aise, de l'aveu général, d'abord parce que ses employés rendent les pièces étrangères au public sous forme de paiements divers, ensuite parce qu'elle en avait tout d'abord inondé les marchés français.

le commencement de tous ces désastres a fait place à une autre, les privations augmentent, la mortalité devient effrayante et l'état de la malade empire.

Qui pourra prévoir la fin de toutes ces misères ?

Un matin, on apprend qu'un armistice est convenu, mais que, comme condition *sine qua non*, les Prussiens exigent qu'on leur permette d'occuper les forts.

Occuper les forts !... Mais... la ville ne s'est pas rendue... elle n'a rien demandé... elle ne veut rien.

Elle souffre, mais qui donc s'est plaint ?

Qui ?

L'histoire vous les dira les noms de ceux qui ne veulent pas se priver plus longtemps et chez lesquels le ventre l'emporte sur le patriotisme. Elle les dira quand elle sera libre de parler, et alors la France, aujourd'hui trompée, ouvrira les yeux... Puisse-t-il ne pas être trop tard !

Ne vous indignez pas ainsi, Parisiens, on livrera les forts... mais il n'a jamais été question de se rendre... Se rendre... Quel est le Français qui oserait prononcer ce mot... se rendre ! Non, on livrera les forts, parce que c'est une

Elle devrait donc équitablement se charger de les renvoyer aux autres gouvernements.

La crise théâtrale

La plupart des artistes ont quitté Angers avant-hier. Ils n'ont reçu, comme nous l'avons dit, que la moitié des appointements qui leur étaient dus. Quelques-uns sont, paraît-il, décidés à pousser plus loin les choses et à demander, comme c'est leur droit, à M. Guillon de fournir ses comptes. Il ne faudrait pas, en effet, qu'un directeur de théâtre se tirât d'affaire en avalant cinq ou six grammes de laudanum et en laissant son personnel sur le pavé avec la moitié de ce qui lui est dû. Ce serait par trop commode et par trop lucratif.

Il paraît aussi que la Fanfare de la Doutre, qui avait prêté son concours à des représentations théâtrales, est également prise dans cette affaire. Si nos renseignements sont exacts, dit le *Petit Courrier*, il lui serait dû une somme de 475 fr. environ. C'est d'autant plus regrettable que cette somme devait entrer dans la caisse de secours de la Fanfare pour venir en aide aux membres malades de cette très intéressante Société.

La grève de Trélazé. — Reprise du travail

La réunion de mardi soir a été de courte durée, attendu qu'ayant obtenu entière satisfaction, il ne s'agissait plus que de savoir l'heure de la rentrée dans toutes les manufactures d'allumettes de France. Le délégué à Paris voulait l'annoncer lui-même, mais ayant manqué le train, il a envoyé la dépêche suivante :

« Satisfaction pleine et entière. Reprise du travail demain à huit heures. »

» Signé : DENIS. »

Quand le président a annoncé cette nouvelle, la salle a éclaté en applaudissements.

Le président a recommandé aux camarades présents à l'assemblée de rentrer en bon ordre et qu'il ne soit pas plus question de la grève que si elle n'avait jamais existé.

La séance a été levée à neuf heures.

Mercredi, le président du Syndicat est monté sur un mur et a rappelé à ses camarades ce qu'il leur avait dit la veille, c'est-à-dire de rentrer en bon ordre.

La grève des peigneurs et des fileuses à Angers

Rien de nouveau, quant aux peigneurs surtout, qui n'abandonnent pas leurs revendications et continuent la grève.

Quant aux quelques fileuses qui ont cessé leur travail, elles ont, à plusieurs reprises, essayé d'entraîner avec elles les fileuses de l'*Ecce Homo*.

Le matin, à l'entrée, à la sortie de onze heures, et le soir, à deux heures, elles se sont présentées à cet effet ; très peu les ont écoutées et pas une ne les a suivies.

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Puis, après un moment de silence pendant lequel elle dévora plus d'une larme qui, de son cœur, montait à ses yeux :

— Nous aurons bientôt de ses nouvelles.... quelle joie ! nous irons le rejoindre....

— Merci, mon ami, dit-elle ensuite à l'homme qui les avait renseignés et dans la bonne grosse main duquel elle glissa une bourse renfermant quelques pièces d'or.

Le retour à la villa Dauphine fut morne et silencieux. Le temps se passa et... on ne reçut pas de nouvelles de l'absent.

Malgré les soins empressés de sa fille et l'excellent air qu'elle respirait, la comtesse de Cresne tomba dans un état de langueur qui ne tarda pas à dégénérer en fièvre continue. Son état devenait de jour en jour plus alarmant. Les médecins, qui ne reconnaissent aucun symptôme de maladie réelle, se contentent d'ordonner une nourriture réconfortante.

Une nourriture réconfortante !

conséquence forcée de l'armistice ; on les livrera... mais c'est tout.

Est-ce donc encore une conséquence de l'armistice de forcer les soldats à rendre leurs armes et à les déposer en tas dans des chariots disposés sur les places du Trône, des Invalides, du Champ-de-Mars ?...

En est-ce une autre de faire atteler toutes ces voitures et de les conduire dans les forts ?

.....

Mais non... ce n'est plus un armistice.

Les Prussiens sont entrés dans Paris... ils campent dans l'avenue des Champs-Élysées...

Vous qui nous avez trompés, soyez maudits ! Paris voulait bien mourir, Paris ne voulait pas se rendre. Le siège est levé et la France est tellement épuisée, tellement humiliée qu'il semble que sa misère et la noblesse avec laquelle elle a su le supporter devraient imposer le respect et la pitié à ses ennemis.

Le respect, la pitié... ce sont là des mots qui n'ont pas leur synonyme dans la langue allemande ; à quoi servirait le mot, alors que la chose n'existe pas ?

(A suivre.)

Hier a dû avoir lieu une réunion des fileuses grévistes de la Madeleine, pour élaborer un projet de tarif basé sur la journée de 2 fr. 50, prix minimum, avec suppression de la prime, conditions faites aux ouvrières du Clon, pour ce qui concerne la journée du mois.

Conseil de Guerre du 9^e corps d'armée

Tentative de meurtre sur un gendarme

François, Léon, âgé de 22 ans, soldat au 8^e escadron du train, est accusé de tentative de meurtre sur la personne du gendarme Rouy, de la brigade de Tours.

Samedi 11 mars, le gendarme Rouy conduisait à la prison militaire le nommé François, qui se trouvait en état d'absence illégale à Tours.

Ne prévoyant aucun acte de rébellion, le gendarme avait cru inutile de le fouiller et de lui mettre les menottes. Cette imprudence faillit lui coûter cher !

En effet, au moment où il arrivait devant la porte de la prison militaire, François prit la fuite.

Le gendarme Rouy se mit à sa poursuite, mais chemin faisant François tira de sa poche un revolver et en menaça tous ceux qui voulaient lui barrer le passage.

Dans ces conditions, l'arrestation du prisonnier devenait des plus dangereuses. Rouy n'hésita pas, il rejeta de côté et parvint, rue Walwein, à rattraper François.

Se voyant sur le point d'être arrêté, ce dernier se retourna subitement et présentant son arme au gendarme, il lui cria : « Si tu avances, tu es mort ! »

Nullement effrayé par cette menace, Rouy empoigna le bras de François assez à temps pour faire dévier l'arme, car joignant le geste à la parole, ce misérable venait de presser la détente.

François tira successivement trois coups, mais heureusement sans atteindre personne.

Il fut ensuite emmené à la prison militaire.

M. le président demande à l'accusé les motifs qui lui ont fait commettre cet acte.

R. — Je ne sais pas pourquoi...

Le gendarme raconte l'agression. L'accusé a tiré sur lui trois coups de revolver ; l'un a laissé des traces sur le gant du gendarme, ce qui tendrait à prouver l'intention de tuer.

Trois témoins civils confirment la déclaration du gendarme.

Le conseil reconnaît le soldat François coupable de tentative de meurtre avec circonstances atténuantes et le condamne à SEPT ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 30 mars. — Berthe-Emilie Louvet, rue de la Croix-Verte.

DÉCÈS

Le 30 mars. — Jean Pogu, paveur, 63 ans, époux de Marie Dugast, à l'Hôpital ; — Joseph Zéphirin dit Vasseur, sans profession, 82 ans, veuf de Reine-Louise Fonteneau, rue de l'Hôtel-Dieu.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à Paris, à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Le Rob Lechaux Enrichit le sang

Mais les contrefaçons de cet excellent produit sont nombreuses. On les évitera sûrement si avant de l'acheter on demande à l'inventeur M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, l'étude intéressante (60^e édition) qu'il a publiée sur le sang, ses altérations et leur traitement.

C'est notre remède! — Troyes (Aube), le 7 mai 1892. Mon mari souffrait d'une maladie de vessie contre laquelle il avait employé bien des remèdes sans résultat; une seule boîte de vos **Pilules suisses** l'a guéri complètement: c'est notre remède quand nous sommes malades, aussi voulons-nous toujours en avoir. (Sig. lég.) M^{me} MAUGIS, 74, rue de Preize.

NOUVELLES MILITAIRES

Le bal de Saint-Cyr

Le bal donné par les élèves de l'École spéciale militaire, au profit de la caisse de secours des élèves et anciens élèves de Saint-Cyr, aura lieu, cette année, le 22 avril prochain, dans les salons de l'hôtel Continental.

Chacun se souvient encore du premier bal donné, l'an dernier, par les élèves de l'École spéciale militaire, et qui a été, non seulement le gros succès mondain de la saison, mais encore une des fêtes de charité les mieux réussies et les plus fructueuses.

Le prix d'entrée est fixé à 12 francs par personne, vestiaire compris.

Les cartes sont nominatives et rigoureusement personnelles.

Le ministre de la guerre en bicyclette

La France n'apprendra pas sans quelque surprise que le général Loizillon, le ministre de la guerre lui-même, un général de cavalerie des mieux cotés, un ancien président du Comité de cavalerie, a été vu, ce qui s'appelle vu, galopant, ou plutôt pédalant une superbe bicyclette.

Les cavaliers de la 4^e division de cavalerie se demandent avec effroi ce qu'ils vont devenir. Pourvu qu'il ne prenne pas fantaisie au ministre de remonter nos régiments en vélocipèdes !...

Après tout, dans cinquante ans... qui sait ?

CONSEILS ET RECETTES

Le sommeil des enfants

Laissez les enfants dormir longtemps. Il résulte de l'enquête faite par une Commission suédoise dans les écoles, que les écoliers qui ne prennent pas la somme moyenne de sommeil ont 25 pour cent en plus de maladies que les autres.

La moyenne du sommeil nécessaire pour les enfants qui vont à l'école est :

Pour les enfants de 4 ans, 12 heures.
— de 7 ans, 11 »
— de 9 ans, 10 »

De 12 à 14 ans, de 9 à 10 heures.

De 14 à 21 ans, de 9 à 10 heures.

L'anémie, l'appauvrissement du sang, la faiblesse, l'hystérie, sont dus souvent à un sommeil insuffisant.

LE PARFUM DU MUGUET

Le parfum du muguet est un des plus suaves que l'on puisse employer. Pour le fixer on fait macérer des fleurs de muguet dans un mélange composé de trois parties en poids d'alcool contre une partie de glycérine, on décante et on obtient une préparation excellente pour parfumer les eaux de toilette.

L'ARNICA ÉCONOMIQUE

On n'a pas toujours de la teinture d'arnica sous la main. Voici un procédé pour la remplacer. C'est l'eau-de-vie salée. Une cuillerée à potage de sel dans un quart de litre d'eau-de-vie.

Entre pères de famille :

— Alors, vous ne mariez pas votre fille à M. André ?

— Je ne crois pas que les deux jeunes gens sympathisent.

— Les avez-vous quelquefois réunis ?

— Oui. Cet hiver nous avons échangé plusieurs bals sans résultat.

Les mois de mars et d'avril sont particulièrement traités dans nos climats. On a quelquefois les quatre saisons de l'année dans la même journée. Il n'en faut pas plus pour s'enrhumer ; de là à une bronchite la transition est facile, et bien des gens sont au cimetière pour un rhume négligé. Méfions-nous des variations si brusques, et si, par infortune, la maladie nous prend à la gorge, n'hésitons pas à recourir aussitôt à la *Pâte Regnaud*, au *Sirope de Regnaud*, au *Goudron Guyot* en liqueur ou en capsules. Ayons même de ces médicaments sous la main, à la maison. Quand on l'attaque à l'origine, le mal est à moitié vaincu.

Banque V^e Lambert et Fils

ORDRES DE BOURSE sans commission. — COUPONS : Paiement sans frais de tous Coupons. — Avances sur titres.

Dernières Nouvelles

LA CHUTE DU MINISTÈRE

La *Correspondance Havas* publie la note officielle ci-après :

« En quittant la séance de la Chambre des députés à la suite du vote sur la disjonction de la réforme des boissons, les ministres se sont réunis dans le local du Palais-Bourbon qui est affecté à leurs délibérations.

» Ils se sont rendus à l'Élysée et ils ont remis leur démission au Président de la République, qui leur a demandé de conserver l'expédition des affaires de leurs départements respectifs.

» M. Tirard se rendra ce soir à la Chambre, puis au Sénat, pour présenter aux deux Assemblées un projet comportant deux nouveaux douzièmes provisoires, afin d'assurer, en l'absence d'un budget normal, le fonctionnement des services publics. »

LE FUTUR CABINET

Pendant les suspensions de séance, l'on s'est beaucoup occupé, dans les couloirs du Palais Bourbon, des futures combinaisons ministérielles.

L'on croyait peu à un replâtrage.

Etant données cependant les façons d'agir de M. Carnot, l'on ne s'étonnerait pas outre mesure de voir revenir la plupart des ministres démissionnaires.

L'on était cependant unanime à reconnaître que M. Ribot ne pouvait plus faire partie d'aucune combinaison, et ceux qui avaient le plus contribué à sa chute ne cachaient plus leurs petites manœuvres de ces jours derniers.

À la fin de la séance, l'on estimait que M. Develle serait appelé par M. Carnot, mais l'on ajoutait que ce serait l'arrivée au pouvoir de M. Constans dont le ministre des affaires étrangères ne veut pas se séparer.

Reste à savoir si le fameux serment du cabinet actuel permettra à M. Develle de se présenter aux désirs présidentiels.

Dernière Heure

Paris, 31 mars, 1 h. 22 soir.

Ce matin, le Président de la République a successivement appelé à l'Élysée les deux présidents des Chambres, M. Challemeil-Lacour et M. Casimir-Perier.

Il a conféré avec eux sur la situation actuelle et les moyens de dénouer cette crise ministérielle.

Rien de bien précis n'est sorti de ces entretiens particuliers, et aucun personnage n'est encore appelé pour former le futur cabinet.

HAVAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaupaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,		0,60		1,10
— très fins,		0,70		1,60
— extra fins,		0,95		1,75
Haricots verts,		0,50		0,90
— extra recommandé,		0,55		1,00
— extra fins,		0,90		1,60
Flageolets,		0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande,				

Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

159 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Il y avait tant de modération et de vérité dans ces paroles, que mademoiselle Loubert, dans l'impossibilité de les réfuter, ne sut y répondre que par une injure.

— Tout cela ne serait pas arrivé, dit-elle, si ma tante n'avait pas accueilli chez elle une mendiante.

— Ma nièce, vous oubliez que vous êtes chez moi, s'écria la baronne en indiquant par un geste impérieux et indigné la porte à Éléonore.

— Ma mère, ne l'oublions pas nous-mêmes, reprit Léonce avec un calme profondément douloureux. Il est vrai, ma cousine, continuait-il, que tout cela ne serait pas arrivé sans la circonstance à laquelle vous venez de faire allusion dans des termes si cruels ; mais il est plus vrai encore que, sans cette circonstance, votre pauvre père eût été ruiné, et qu'avec les sentiments que j'avais alors je ne vous aurais pas épousée. Le seul changement qu'elle a

donné produit, c'est de vous avoir laissée aussi riche que vous étiez. Voilà le crime de celle que vous appelez dédaigneusement une mendiante.

Il n'y avait rien à répondre non plus à ce résumé si exact de la situation de chacun, et Éléonore ne put que courber la tête, comme si les fantômes de son orgueil et de son avarice se fussent dressés devant elle.

— Voyons, Éléonore, reprit Léonce en tendant la main à sa cousine avec la plus touchante générosité, pardonnons-nous encore une fois. Vous me demandiez, il n'y a pas longtemps, si je resterais votre ami : je veux vous prouver que je le suis réellement.

Éléonore laissa tomber sa main dans celle de son cousin, mais en détournant la tête pour cacher que sa colère s'éteignait dans la honte de tout ce qu'elle avait montré et caché de mauvais sentiments.

Léonce conduisit sa cousine auprès de sa mère, sur laquelle il attacha un regard suppliant.

— Embrassez la fille de votre pauvre frère, lui dit-il d'une voix en harmonie avec son regard.

— Je ne suis pas aussi parfaite que vous,

mon fils, mais mon désir de ne pas vous affliger est bien puissant, dit la baronne... Éléonore, je vous pardonne du fond du cœur, et je vous promets d'agir comme si je m'étais sentie blessée avec vous. Embrassons-nous, mon enfant.

La colère de mademoiselle Loubert s'était dissipée comme un orage de printemps, et à l'instant même sa nature calculée avait repris le dessus. Elle réfléchit donc que si on offensait madame d'Étoges, elle perdrait cet appui, et elle voulut à son tour montrer de la modération.

— Faites tout ce que vous voudrez, ma chère tante, dit-elle ; mais puisque vous pensez que j'ai montré trop de vivacité, agissez sous l'influence de cette opinion. Madame d'Étoges a eu peut-être une intention bienveillante ; il faut, tout en refusant ses offres, paraître lui en savoir gré. Ayez la bonté de la remercier pour moi, et de lui dire que j'irai la voir demain matin.

— C'est bien, ma cousine, répartit Léonce en lui serrant la main une seconde fois ; maintenant soyez en repos, vos intérêts sont en bonnes mains. Ma mère, partons à l'instant même.

Une demi-heure après cette conversation, la baronne et son fils entraient dans le salon de madame d'Étoges. Cette dernière poussa un cri de joie en les voyant.

— Mais comme vous êtes graves, dit-elle en devenant subitement sérieuse aussi. Que vous est-il donc arrivé, mes chers amis ?

— Une chose vraiment triste, madame la duchesse, répondit Léonce d'un ton pénétré, vous nous avez fait de la peine, et nous n'étions pas préparés à ce malheur.

— Je vous jure que je ne comprends pas ce que vous voulez dire, répartit vivement la duchesse avec un grand air de sincérité et une sensibilité pleine de la plus affectueuse bonhomie.

— Cela prouve du moins, ma chère duchesse, reprit la baronne, que vous n'avez pas eu l'intention de nous offenser, et nous l'espérons un peu.

— Vous l'espérez un peu ! quelle injure ! mais de grâce, expliquez-vous vite, car il me tarde de vous démontrer que je n'ai rien à me reprocher.

— Parlez, mon fils, dit la baronne.

(A suivre.)

Vannerie riche, Œufs satin, Œufs à surprise, Garnitures pour œufs et poissons friture en sucre et chocolat. — Bel assortiment de Coffrets à boîtes riches pour Baptêmes. — Confiserie de qualité supérieure

Tout acheteur de 5 francs aura droit à un billet de Tombola. — Deux sujets à gagner : Un superbe clown articulé ; — Un marin attaqué dans les mers glaciales par deux ours blancs.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE,
Et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN DEUX LOTS. DE
Diverses Parcelles de Terre ET VIGNE
Situées communes de Soulangier et de Forges (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le
Dimanche 16 avril 1893, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-treize,

Et à la requête de M. Alphonse Defoy, expert, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire),
« Au nom et comme curateur à la succession vacante de M. Jean Come, cor-donnier, et Virginie Duvaly, son épouse, nommé à ladite fonction suivant jugement du Tribunal civil de Saumur, du six juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, en remplacement de M. Henri Mangonneau, décédé » ;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;
Il sera procédé, le dimanche seize avril mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

Désignation

Commune de Soulangier (Maine-et-Loire)

PREMIER LOT

Deux ares trente centiares de vigne, à Chéchiné, joignant au nord le chemin, au midi Joseph Duvaly, au couchant Guyot. (Ce morceau est coupé par la ligne du chemin de fer.)
Mise à prix 15 fr.

Commune de Forges (Maine-et-Loire)

DEUXIÈME LOT

1. Cinq ares cinquante centiares de vigne, aux Bessonnés ou les Psaumes, joignant au nord Cognée, au midi Joseph Duvaly, au levant Cognée et au couchant Chevalier-Ballu ;
2. Trois ares cinquante centiares de vigne, sur le chemin de la Tesnière, joignant au nord et au midi Hénon, au levant le chemin et au couchant Joseph Duvaly ;
3. Quatre ares quarante centiares de vigne, en Bel-Air, joignant au nord et au midi Cognée, au levant le chemin de la Tesnière, au couchant Joseph Duvaly ;
4. Un are quinze centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord Bourasseau, au midi Benoît, au levant Cognée et autres, au couchant Joseph Duvaly ;
5. Un are dix centiares de vigne, au même lieu, joignant au levant Barra et au couchant Joseph Duvaly ;
6. Quatre ares quarante centiares de terre, au Vieux-Chemin, joignant au nord Chevalier-Ballu, au midi Joseph Duvaly, au levant

Langlois et au couchant le chemin de la Garde ;

7. Quatre ares quarante centiares de vigne, au Brianceaux, joignant au nord le chemin, au midi Joseph Duvaly, au levant Touchais et au couchant Bourgeon.
Mise à prix 85 fr.

Total des mises à prix : 100 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour suivant la vente ;

2^o M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le trente mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GALAIS, notaire à Ligné (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

En totalité ou par lots

En l'étude de M^e GALAIS, notaire à Ligné,

Le DIMANCHE 16 AVRIL 1893, à midi.

Une Propriété

Située à la Grand'Cour, commune de Seuilley,

Consistant en maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour fermier et 14 parcelles de terre, vignes et prés, d'une contenance totale de 47 hectares 44 ares.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e GALAIS, notaire à Ligné.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{mes} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n^o 5.

A VENDRE très jolies 8 ans, absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou allié à une charrette anglaise.
S'adresser au bureau du journal.

CHARBONS DE TERRE

Charbons de Bois

GUIBERT-MORON

Rue du Petit-Versailles.

M^{me} veuve GUIBERT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continuera, comme par le passé, son commerce de charbons de terre et de charbons de bois.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

APPARTEMENT

A LOUER

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit-Thouars, n^o 5.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.
Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.
Salons de famille.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESEUR

13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Exposition d'Articles de Pâques et du 1^{er} Avril

Œufs et Poissons en Chocolat et en Sucre

Modèles les plus nouveaux de Vannerie fine et Porcelaine. — Poissons en carton, Surprises, etc.

GRAND CHOIX DE PAIN D'ÉPICE

Arrivages de primeurs tous les jours.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER



Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du **Coérant,**
Mairie de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE.